

Assemblée générale du 16 août 1998

Mairie, Salle des Congrès

Compte-rendu par Marie-Thérèse RENARDEUX, Secrétaire

La séance est ouverte par le président Michel FERRER qui avant tout rend hommage à Monsieur Georges JULIEN qui nous a quitté cette semaine, il évoque toute la personnalité de cet homme tant que par son érudition que ses qualités humaines il termine en demandant une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Suit un autre hommage à Monsieur Georges JULIEN, celui de son ami André VIGNOLES qui laisse parler son cœur et fait partager son émotion à toute l'assemblée en évoquant le souvenir de celui qui est parti.

Le Président lit le rapport moral de la Société dont il se dégage deux principales préoccupations : le problème des archives et l'aménagement du quartier de la rue des Banhs. Au sujet de la rénovation du quartier de la rue des Banhs une lettre ouverte rédigée collégialement est lu au public et remise à Monsieur le Maire ainsi qu'à ceux qui en feront la demande à la fin de la séance.

Le Président demande que toutes les questions soient posées seulement au moment des questions diverses.

Le rapport est approuvé par 69 voix, 4 contre et 1 abstention.

La Vice-Présidente Jeannine ISABETH lit le rapport d'activités énumérant les diverses activités des ateliers qui chaque année s'enrichissent de nouveaux éléments : la Chorale, l'Occitan, le Théâtre occitan, la Randonnée, et de nouveau le club Photo.

Le Salon d'Eté a connu cette année plus de 3 500 visiteurs.

Le rapport est approuvé par 73 voix sauf 1 abstention.

La Trésorière Anne DE LASTIC donne lecture du rapport financier, rapport montrant une saine gestion de la Société et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole en rendant lui aussi hommage à Monsieur JULIEN, il précise que désormais la salle de consultation des archives portera le nom de G. JULIEN.

Au sujet des archives, elles seront confiées désormais à Madame Dominique GIGOI en tant que salariée, la consultation par les particuliers se fera tous les vendredis matin pendant 3 heures.

Les registres paroissiaux sont archivés sur microfiches, il ne manque plus que l'achat d'un lecteur pour en permettre leur exploitation. Dont acte.

Au sujet du quartier de la rue des BANHS, Monsieur le Maire précise que lors de la présentation du projet par le cabinet BOUZOU, ce projet avait été validé à l'unanimité, et rappelle les îlots insalubre de Saint-Antonin : rue FONTENILHES, rue de la TREILLE, et toujours le quartier des TANNERIES ; il envisage, pour obtenir des aides financières, d'organiser des spectacles qui amèneraient les personnalités de la Région à reconnaître la nécessité d'aider la ville.

Un autre projet concerne un éclairage approprié à notre cité médiévale, pour mettre en valeur les berges de l'Aveyron, le pont, l'escalier des Thermes et le roc d'Anglars.

Monsieur le Maire termine en remerciant la Société pour toutes ses actions pour la conservation du Patrimoine de la ville.

La remise des médailles en reconnaissance des restaurations réussies des façades situées dans l'enceinte de la cité médiévale est effectuée par la Vice-Présidente ; elles sont remises à trois personnes : Françoise TINAYRE-BLOM, Monsieur PONTELLO, Madame et Monsieur GADANHO.

On procède au vote pour le renouvellement du bureau du Conseil d'administration : 2 postes sont à renouveler, 1 poste est à pourvoir en remplacement de celui de Madame Monique MURATET.

157 votants dont 73 « POUVOIRS », 3 candidats

Ont obtenus :

- Robert AVELINE : 154 voix, réélu.
- Françoise TINAYRE-BLOM : 154 voix, élue.
- Jean-Claude VALIERES : 153 voix, réélu.

Le Conseil d'Administration se compose désormais de 13 membres comme le stipulent les statuts de la Société.

On passe ensuite aux questions diverses ; l'aménagement de la rue des BANHS est la principale source de discussion :

Monsieur MOLLE donne lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal.

Jeannine ISABETH précise que si le projet avait été approuvé lors de la première étude il se trouve modifié maintenant suite à l'effondrement d'un immeuble.

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée ne peut répondre à cette remarque.

Roger BEAUMONT conteste la méthode du choix du concepteur.

Monsieur Charles PENARD, confirme qu'il a fait don à la Municipalité d'un terrain pour le franc symbolique, sous condition qu'il y soit créé un espace vert dans le quartier de la rue des BANHS.

Madame CAPIN demande où en est le projet de restauration des TANNERIES.

Denis FERTE, interpellé à ce sujet, précise qu'il ne peut répondre au nom de la Mairie, Monsieur le Maire lui ayant enlevé tous les pouvoirs.

Jeannine ISABETH précise au sujet des archives que si Monsieur G. JULIEN était conservateur agréé par le département il n'en est pas de même pour Madame GIGOI qui devrait effectuer un stage ; à noter qu'au Conseil d'Administration de la Société, Colette MARION latiniste reconnue et diplômée de paléographie médiévale serait tout à fait à même pour aider bénévolement Madame GIGOI.

La séance est levée, mais il semble que les discussions se poursuivront encore entre particuliers sur le devenir de notre cité médiévale.



Rapport moral

par Michel FERRER, Président

Je commencerai mon rapport moral en faisant une observation : ce dernier exercice n'a pas été très calme, tant par le nombre de manifestations culturelles – voulues et souhaitées, longuement préparées et – je le crois bien sincèrement – toujours réussies, que par les problèmes rencontrés je dirai « dans l'environnement » de notre association, notamment au niveau des personnes.

Ceci m'amène à parler de deux problèmes, deux difficultés d'importance inégale mais qui concernent ou interpellent directement notre Société.

Je précise toute de suite que, si ce que je vais dire suscite des questions, celles-ci devront être posées dans le cadre des questions diverses, afin de ne pas perturber le déroulement de notre réunion.

Le premier et le plus simple à résoudre de ces deux problèmes a été celui lié à la permanence des archives municipales.

Pour la petite histoire, comme je viens de le dire voilà un instant, il faut se rappeler que Monsieur JULIEN fut en même temps et conservateur des archives municipales et président de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Aussi, lorsque Monsieur JULIEN, miné par la maladie, n'a pu assurer ses fonctions, il a été demandé à la Société des Amis d'assurer, tous les lundis après-midi, une permanence dans le cadre de la Communication de l'Etat civil, et seulement de l'Etat civil. Qui était mieux placé que nous, occupant habituel des lieux, pour assurer cette permanence ?

C'est au cours des permanences de juin dernier que sont nés des problèmes entre le permanent de service et un consultant. Le Conseil d'administration a alors décidé de suspendre la consultation de l'état civil. Un courrier a été adressé à M. le Maire début juillet pour l'informer de cette décision.

Une réunion informelle a eu lieu, salle de consultation des archives, à la demande de Monsieur le Maire, le dimanche 2 août courant. Il a été rappelé les règles de communicabilité de l'état civil. Il a été précisé qu'un document de base serait élaboré et affiché, qu'un tarif de consultation serait mis en place. Il a été également rappelé que les registres paroissiaux, non consultables par les particuliers, ont été microfilmés depuis déjà deux ans, par le service des archives départementales.

Il a été reconnu que la solution résidait aujourd'hui dans l'achat d'un lecteur de microfiche.

Pour donner suite à cette réunion, Monsieur le Maire m'a fait savoir lui-même dès le 7 août :

– que la Mairie assurerait dorénavant la permanence des archives ; que la personne désignée était Madame Dominique GIGOI ; que cette permanence se tiendrait le vendredi matin de 9 h à midi.

En conséquence, la Société des Amis est déchargée de son bénévolat, ce qui devait arriver un jour ou l'autre, qu'il y ait problème relationnel ou pas entre le permanent et le consultant.

J'ajouterai, pour tranquiliser les esprits chagrins qui croient que notre Société est évincée pour ne pas dire privée d'un droit, que Monsieur RAYNAL m'a précisé que l'accès aux archives, pour ce qui est des membres du Conseil d'administration de notre Société, se ferait sans problème, comme par le passé, et que la salle de consultation des archives demeurerait notre siège et restait donc à notre disposition pour nos réunions.

Le problème des archives est par conséquent résolu.

Le second problème est directement lié au but premier de notre Société : la protection des sites et des monuments. C'est pourquoi depuis la mi-juillet et presque quotidiennement la Société des Amis du vieux Saint-Antonin a été interpellée soit par des particuliers, soit par des associations, de vive voix ou par écrit.

Le centre du problème – qui a prit des allures de polémique – est la rue des Bahns, rue à laquelle il faut rattacher la rue du Four Neuf.

D'aucuns savent que la rue des Banhs a été fermée à la circulation compte tenu de son état physique très dégradé. Ce qui fut une bonne chose puisque aujourd'hui des effondrements ont eu lieu.

Aussi, et compte tenu de l'urgence, la municipalité a-t-elle décidé la réhabilitation de cet îlot.

Los du Conseil municipal du vendredi 10 juillet dernier, la municipalité a voté l'attribution de la maîtrise d'œuvre.

Dès le lendemain, la nouvelle s'est répandue en ville et différentes positions ont été prises par les uns et par les autres, certains parlant de pétition à faire circuler.

C'est alors que j'ai été, en tant que président de notre Société, interpellé à maintes reprises, sur tous les airs et sur tous les tons, à propos de ce projet. Cela par des natifs ou des saint-antoninois de souche.

Si la Société des Amis est concernée et s'il lui appartient d'intervenir, je rappellerai qu'elle n'a aucun pouvoir de décision et ne saurait faire de l'ingérence dans les affaires de la municipalité. Elle peut cependant exercer un devoir de conseil et suggérer ce qu'il lui semble bon de faire, au cas par cas, dès l'instant où il s'agit de toucher ou d'intervenir sur le bâti de notre cité.

C'est pourquoi, conscient du problème posé, notre conseil d'administration, s'est réuni spécialement le 6 août et s'est réuni extraordinairement le 11 août. Après débats, il a pris la décision de rédiger une « lettre ouverte » qui sera remise à M. le Maire aujourd'hui même et dont je vais vous lire le contenu :

« Les membres du Conseil d'Administration de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, informés de la décision prise par le Conseil Municipal de procéder à l'étude de la rénovation de l'îlot de la rue des BANHS, ont souhaité donner leur avis sur ce projet.

Ce quartier avait fait l'objet d'une étude globale d'urbanisme de la ville de Saint-Antonin, réalisée en 1997 par le Cabinet BOUZOU de BORDEAUX.

Depuis lors, l'immeuble appartenant à la commune, dont il avait été envisagé la réhabilitation, s'est effondré. Nous estimons, en conséquence, que le projet d'aménagement de cet immeuble doit être reconsidéré en fonction de cet état de fait.

Nous pensons que des solutions autres que celle de la construction d'un immeuble NEUF peuvent être envisagées :

– 1 / Restauration des immeubles encore en état de l'être et maintien des murs des anciennes façades sur une hauteur à déterminer, ce qui permettrait :

- de conserver le tracé des rues.
- de créer des communications, par les porches existants sur ces façades, avec la future place du FOUR NEUF qui se trouve à l'arrière.

Cette place pourrait ainsi être aménagée en conservant, chaque fois que c'est possible, les vestiges des murs, témoins de l'ancien bâti.

– 2 / Démolition des immeubles cités ci-dessus, en faisant la même démarche de conservation des murs de ces immeubles, l'espace libéré étant alors plus vaste.

Ces deux solutions ont pour avantage :

- d'introduire des espaces verts au sein de ce quartier déjà habité,

- d'en faire un lieu attractif de promenade ou de repos bien inséré dans le cœur de ces maisons et de ces ruelles qui font le charme de notre ville,
- d'apporter une certaine qualité de vie aux immeubles voisins en préservant leur ensoleillement – les maisons de la rue Paul BENET, notamment, bénéficieraient ainsi de la lumière sur leur façade arrière – nos exigences et nos conditions de vie ayant évolué depuis le Moyen Age.

On peut souhaiter que cette démarche inciterait les propriétaires riverains à faire un effort de restauration des façades de leurs habitations.

D'autre part, en qualité de contribuables nous sommes sensibles à la notion de coût.

Ces deux solutions constitueraient, pour la commune, une dépense moins lourde que le projet de reconstruire un immeuble neuf avec toutes les contraintes que cela représente (exigence de qualité, accès au chantier avec du petit matériel, manutention...).

La Société des Amis du Vieux Saint-Antonin souhaite être associée, dès à présent, aux diverses étapes de l'étude et de la réalisation de ce projet, soutenue dans cette demande par nombre de ses adhérents ».

Ceux qui souhaitent recevoir un exemplaire de ce document rédigé collégialement, en feront la demande à Mme RENARDEUX, au moment des questions diverses.

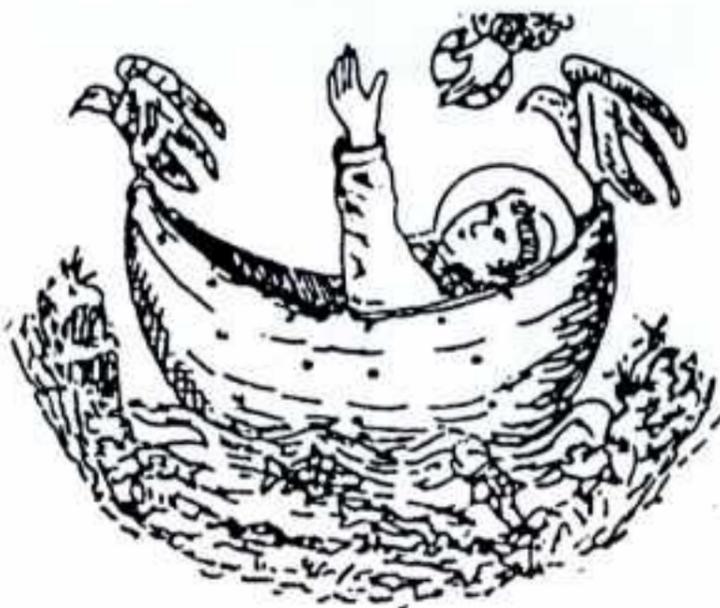
Je vous le répète, notre association ne peut rien exiger de la municipalité. Ni sur les coûts, ni sur les choix, quels qu'ils soient. Cela appartient aux habitants, notamment aux contribuables. Ce qui nous intéresse, c'est que l'on évite les ruines, que l'on relève celles qui existent en respectant le cachet ou le caractère de l'existant, autrement dit en respectant notre patrimoine.

Comme je vous l'ai demandé en début de séance, vous poserez vos questions ou donnerez votre opinion sur ce point quand nous aborderons les questions diverses. Un débat pourra être ouvert. Car nous sommes en assemblée générale et vous avez le droit de décider et de voter, de demander à votre Conseil d'administration d'agir pour peser sur un choix ou sur un autre. Le Conseil se doit de suivre le vœu de la majorité.

Pour l'heure, je poursuis, afin que ce rapport moral un peu spécial de par son contenu retrouve tout son sens.



Fresque de la nacelle de Saint-Antonin
dans une Maison particulière de la cité médiévale
avec l'aimable autorisation des propriétaires
(Photo Gérard Grosborne)



*Pour aider à la lecture
de cette photo,
ci-contre la reproduction
d'un vitrail appartenant
à la collection de M. Pagès*



Cheminée dite « de Saint-Antonin »
au premier étage de la Maison du Roy
avec l'aimable autorisation des propriétaires M. et Mme JAUBERT
(Photo Gérard Grosborne)

Les rapports d'activité et financier qui vous seront présentés tout à l'heure témoignent des nombreuses et intéressantes activités de notre association, en même temps que de sa bonne santé.

Vous pourrez, bien sûr, poser des questions aux responsables de nos activités. Ils sont là pour vous répondre. N'hésitez pas à le faire. Mais seulement au moment des questions diverses, s'il vous plaît.

D'autres actions ont été menées, moins voyantes, ou voyantes mais moins médiatiques.

Il nous a semblé important, pour en garder à tout jamais une trace et la publier dans notre bulletin, de faire photographier et filmer la fresque qui représente la nacelle de St Antonin dans une maison particulière. La même chose sera faite pour la cheminée dite « de Saint-Antonin », pièce aujourd'hui unique, se trouvant dans la Maison du roy. Je vous rappelle qu'elle fut décrite par Viollet le Duc dans le tome 2 de son dictionnaire sur l'architecture. Merci aux propriétaires qui nous ont ouvert leur porte.

Nous avons pris la décision de sceller un panneau, au bord du chemin du Calvaire, pour indiquer la plateforme à partir de laquelle le roi Louis XIII surveillait le siège de Saint-Antonin, en 1622.

Le projet de rédiger un répertoire historié de toutes les grottes de notre région, avec descriptif et plan, tombe à l'eau. En effet, M. Antoine GALAN, ancien sociétaire bien connu des vieux saint-antoninois, conduit le même projet et je puis vous assurer qu'il est très avancé et très documenté.

Nous avons fait réaliser un tee-shirt à partir de ce qui pourrait être notre logo : les deux têtes de la Maison de l'Amour. Ce tee-shirt est en vente à notre permanence, à la boulangerie TABARLY, et chez Gérard GROSBORNE, le photographe.

Un nouveau chemin de randonnée a été ouvert par Roger BEAUMONT et son équipe. Ce chemin passe au-dessus de Bariac et conduit jusqu'au tunnel de Bône.

Notre projet de recensement du petit patrimoine (lavoirs, gariottes, pigeonniers, puits, abreuvoirs, etc...) n'est pas abandonné. Nous voudrions d'abord terminer notre travail sur les sources. L'histoire de la source de Bouteillou et celle de la Font Daurada devraient être publiées dans notre prochain bulletin.

Nous avons été sollicités pour la création d'un Emploi jeune, emploi que nous devons partager avec d'autres associations du cru. Suite n'a pas été donnée par les autres associations. Le projet est enterré.

La maquette des dolmens emboîtés n'est toujours pas protégée, le prestataire de service étant négligent. Il faut encore le relancer pour obtenir un devis plus définitif. Je rappelle que cette maquette doit quitter le musée pour être installée dans le hall d'entrée du collège Pierre-Bayrou.

La signalisation routière des mêmes dolmens a été quantifiée et chiffrée, mais la Mairie n'a pu, cette année, donner suite à la dépense. Nous reformulerons notre demande pour qu'elle soit inscrite au prochain budget.

Une tentative de modification de l'appellation de notre société a été faite en janvier. Vous n'aurez pas à voter sur ce projet car il n'a pas abouti. Ce qui ne veut pas dire qu'une nouvelle tentative ne sera pas faite un jour ou l'autre. Et pourquoi pas aujourd'hui, puisque seule l'assemblée peut faire, ou tout du moins approuver, cette modification. C'est le mot « vieux » qui gêne.

Une malheureuse affaire, que je n'ai aucunement l'intention de vous cacher, d'autant plus qu'elle est connue, a conduit l'un des membres du C.A. devant le Tribunal de Police. Citation a été donnée à M. BEAUMONT à comparaître devant ce tribunal pour des faits ayant eu lieu en pleine réunion du Conseil d'Administration à l'encontre d'un autre membre du C.A. Nous avons été condamnés au minimum pour, je cite : « violences volontaires n'ayant entraîné aucune incapacité de travail à l'encontre de Mme Monique MURATET qui a reçu une gifle ». L'addition s'est élevée à 2150 F. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a été solidaire de M. BEAUMONT et a voté la prise en charge des dépens par la société.

Enfin, grâce à la Société montalbanaise d'étude et de recherche sur le protestantisme, nous avons pu recevoir à Saint-Antonin une exposition sur l'Edit de Nantes à l'occasion du 400^{ème} anniversaire de cet événement historique. Aucun d'entre nous n'ignore que Saint-Antonin a été, à l'époque, très sensible à ce texte de loi, pour des raisons qu'il est inutile de rappeler. Les personnes présentes lors du vernissage de cette exposition ont pu se régaler des exposés et autres propos tenus sur le sujet, par Janine GARRISSON et le Pasteur Gil DAUDÉ.

Je vais maintenant vous demander d'approuver ce rapport moral. Vous pouvez l'approuver, globalement ou en partie, et dans ce dernier cas émettre une réserve sur un point ou plusieurs, en demandant à ce qu'il en soit débattu en fin de séance.



Rapport d'activité

par Jeannine ISABETH, Vice-Présidente

Chers sociétaires et amis,

Je vous présenterai successivement les activités de 7 de nos ateliers et groupes de travail. Cinq s'adressent plus particulièrement à nos adhérents de proximité ; l'atelier photo et celui d'occitan sont ouverts un soir par semaine en période scolaire ; les groupes servant l'objectif premier de notre Société : Sauvegarde du Patrimoine-Archéologie et son homologue Randonnée Pédestre, se réunissent une fois par mois ; l'activité du Comité du Bulletin et de la Diffusion des publications est ponctuelle. Deux autres groupes, avec la chorale et le Salon d'Été, s'adressent à un public élargi.

ATELIER PHOTO : recréé en octobre dernier, il fonctionne depuis janvier 98. Il se veut ouvert sur l'extérieur, pédagogique pour l'apprentissage de la prise de vue et du développement, éducatif par la mise en valeur du patrimoine sous forme d'expositions.

A noter que les photos du bulletin 97 sont pour la plupart issues de l'atelier piloté par Gérard Grosborne. Une erreur à rectifier : la photo p. 27 est celle de la Font Daurada, la Fontaine dorée, située en contrebas du parking du centre de Roumégous.

ATELIER D'OCCITAN : toujours aussi fréquenté sous l'impulsion magistrale d'André Vignoles, il enthousiasme les quelques trente sociétaires qui y participent. Le groupe THÉÂTRE n'a pas réussi à « empoisonner » le public avec « les champignons venimeux » lors de la dernière fête des moissons. Une représentation est espérée cet automne à la salle des fêtes.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIE

Le Président Michel Ferrer suit le dossier de la signalisation des « Dolmens emboîtés du Pech ». La maquette de ces dolmens, dûment protégée, devrait être exposée dans le hall d'entrée du collège de Saint-Antonin.

Le groupe a répercuté au C.A. son regret du manque d'informations municipales concernant plusieurs dossiers :

- l'aménagement par des particuliers d'une ancienne ferme et de son accès, dans le site très sensible de La Castagnarède.
- le projet avancé concernant la rénovation du quartier de la rue des Banhs.

- l'aliénation de chemins ruraux.
- la constitution d'une association pour l'animation et la gestion de la Maison du Patrimoine à Caylus.

Le groupe s'inquiète de la prolifération des antennes paraboliques, inesthétiques dans notre cité médiévale. Il souhaite une action d'envergure pour permettre la réception de la 5^e chaîne sans altérer le patrimoine.

A l'occasion du 400^e anniversaire de la publication de l'Edit de Nantes, le groupe a accueilli une exposition très pédagogique, prêtée gracieusement par la SERMP – Société d'étude et de recherche montalbanaise, sur le protestantisme – et son ambassadeur dévoué M. Guicharnaud. Les interventions de l'historienne Jeanine Garrisson et du pasteur Gill Daude, lors de l'inauguration, ont passionné l'auditoire. Ce genre de rencontres est à renouveler car nombre de personnes riches de leurs recherches sur notre patrimoine, vivent près de nous.

La Société va procéder à la publication de la transcription des Comptes Consulaires effectuée par Georges Julien. Ce travail énorme, poursuivi depuis plusieurs années par notre Président d'honneur décédé cette semaine, était à son terme. Colette Marion, Marie-Thérèse Renardeux, André Vignoles sont prêts à travailler dur pour mener à bien cette entreprise d'envergure. Il n'a pas été possible d'offrir à Georges Julien la joie de connaître cette publication. Nous assurons sa famille de notre reconnaissance et de notre énergie à donner à cette œuvre originale, tout son retentissement.

A la demande de la Municipalité, le groupe assurait bénévolement depuis deux ans, une permanence pour la consultation des Archives de l'état-civil. Cet engagement temporaire prend fin, relayé par l'activité d'une personne employée par la Mairie.

Nous sommes nombreux ici à souhaiter que les Archives, si patiemment, méthodiquement, intelligemment triées, classées, répertoriées par Georges Julien, demeurent ici, à portée des étudiants, des chercheurs, des généalogistes nombreux qui les fréquentent. Nous savons qu'il s'agit d'un problème délicat pour nos élus. Nous les assurons de notre bonne volonté mais aussi de notre détermination à faire respecter des règles de consultation, indispensables pour la bonne conservation des précieux documents. La possibilité de consultation sur microfiches est une des solutions.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Le 5 octobre 97, la Fédération française de randonnée pédestre célébrait à Paris son 50^e anniversaire. Quelques randonneurs dont Roger Beaumont, l'animateur du groupe, étaient présents. Une médaille a été remise à la Société pour son activité pédestre.

Notre satisfaction est grande de voir le groupe s'étoffer un peu plus chaque année, non seulement pour les promenades du 3^e dimanche de chaque mois, mais aussi pour le travail efficace réalisé chaque semaine sur les circuits existants ou créés. Signalons en particulier le réaménagement de l'Escalier de Cristal devenu très dangereux. Encore un grand merci à Roger Beaumont et à son équipe, qui avec l'aide du personnel communal, ont remis en valeur quelques fontaines de notre ville. Souhaitons que le projet de parrainage et d'entretien d'un de ces petits édifices par une classe du collège se concrétise.

La randonnée pique-nique du 20 juin a brillamment clôturé la saison. On emprunta un nouveau circuit – départ des « fours à chaux », sentier qui mène à la falaise en faisant le tour du Cirque de Bône, retour par le chemin des Ondes – un franc succès.



Cabane dégagée par le « Groupe Randonnée », sur le trajet du PR 13, au cœur du Cirque de Bône.

La dernière réédition de notre Guide des Sentiers autour de Saint-Antonin est pratiquement épuisée. C'est vous dire l'intérêt que les visiteurs portent à ce petit guide pratique que nous devons en grande partie à Georges Julien. Dès octobre 1998, le groupe travaillera à la prochaine réédition ; évidemment les nouveaux circuits aménagés et inaugurés récemment y figureront. M. Aveline et l'Office du Tourisme procéderont à sa diffusion au printemps 99.

BULLETIN

Nous sommes plutôt satisfait du contenu et de la présentation de notre bulletin annuel millésimé 1997. Sa parution juste avant les congés de Pâques a permis une diffusion rapide grâce au dévouement des bénévoles qui assurent soit le partage à domicile, soit la permanence du marché le dimanche, pendant les vacances de printemps et d'été.

Actuellement, nos 500 adhérents, à quelques exceptions près, sont en possession de ce livret que nous considérons à la fois comme la vitrine de la Société, et le lien indispensable entre le Conseil d'administration et les sociétaires.

SALON D'ÉTÉ

Le 21^e, SALON revêt cette année une ampleur remarquable grâce à la volonté de la commission de faire de cette exposition une manifestation régionale reconnue ; elle doit apporter à Saint-Antonin un rayonnement dont notre cité ne peut que se féliciter.

Nombreux sont les visiteurs, artistes, amateurs d'art, galiéristes, qui se déclarent enthousiasmés par la richesse et la diversité des œuvres présentées. Ce salon a acquis depuis quelques années une réputation aussi flatteuse que méritée. Le travail intelligent et acharné de M. et Mme Spénale – organisation programmée, contact avec les artistes, visites d'ateliers – tout au long de l'année, permet une première approche. Le choix définitif est fait par un groupe de quatre personnes auquel participe J.P. Colle, membre élu de notre Conseil d'Administration, bien connu dans le monde de l'art comme conservateur du Centre d'Art Contemporain de l'abbaye de Beaulieu, administrateur du Château de Gramont et de la Chapelle des Carmélites à Toulouse.

Cette année, 77 artistes ont exposé plus de 200 œuvres en peinture et sculpture vues par 3 690 visiteurs. Le comité, tout comme le C.A. de la Société qui assiste et contrôle l'organisation

du Salon, ont regretté le nombre insuffisant de candidatures d'artistes figuratifs. Un effort sera fait en 1999 pour pallier un déséquilibre qui n'est pas délibéré.

L'aide du Conseil Général, de la Municipalité, du Crédit Agricole, a permis de donner à ces trois semaines d'exposition la renommée qui lui revient. L'an prochain le Comité espère un partenariat avec Télérama et des sponsors plus nombreux.

Résultats du concours de paysages

1^{er} prix : M. André BERTHÉLÉMY reçoit un chèque de 2000 F remis par Monsieur le Maire.

2^e prix : Madame TERRIEU reçoit un chèque de 1000 F.

Résultats du Prix du public

Peinture figurative : Jacques FREXINOS
Claude NICAUD

Sculpture figurative : Patrick CHRISTOPHE
Colin ON

Peinture non figurative : Dominique GAUDU

Sculpture non figurative : René BONETTI
Jean SUZANNE

Madame Privat de Saint-Affrique, qui a joué le quarté gagnant, emporte le livre d'art offert par la Société.

CHORALE

Cette année encore, son activité ne s'est pas démentie sous l'impulsion de son chef Mary Charles. La chorale a chanté le 11 janvier à Milhars et Verfeil, le 31 janvier à Varen, animations de proximité, d'autant plus appréciées que plusieurs de nos choristes résident dans ces communes.

La préparation des Chœurs en Fête motive particulièrement nos chanteurs car l'accueil des chorales, les échanges qu'ils favorisent sont fructueux et stimulants pour tous. Ainsi, les 23 et 24 mai 98, les 5^e CHŒURS EN FÊTE ont eu un relief particulier : le chœur final avec ses 150 choristes sous la conduite de J.P. Berrié a, comme toujours, fait battre les cœurs ; les trois formations réunies de Reyniès, Saint-Martial, Villebrumier ont été très applaudies pour leur interprétation avec orchestre de « la Petite Suite Québécoise » ; la veille « OPUS SWING » groupe toulousain, s'était taillé un franc succès.

La chorale est aussi reconnue pour sa capacité à accueillir dans notre cité des formations prestigieuses, à organiser des

concerts de grande qualité à Saint Antonin. A l'automne 97 le CHŒUR DE LA CHAPELLE DE BREST-LITOVSK (Biélorussie) a enthousiasmé les 150 auditeurs remplissant la Salle des Fêtes. Après un séjour très apprécié dans nos murs, des liens sont gardés avec le chef de chœur. Le 24 juillet 98 c'est l'ensemble ENDIMIONE qui donna en avant-première, une soirée de grande qualité à l'église et le 10 août 98 la chorale est la cheville ouvrière, du grand concert organisé par quatre associations réunies. Dans l'église, presque trop petite, le public applaudit sans réserve L'ENSEMBLE ORCHESTRAL et les CHŒURS DE L'UNIVERSITÉ de Toulouse, 150 choristes et instrumentistes sous la direction de Louis MASSOT.

Nul doute qu'il existe à Saint-Antonin un public pour ces manifestations qui contribuent à la qualité de vie et au renom de notre cité.

Car, je le dis souvent, peut-on concevoir une cité-écrin, que nous voulons tous par ailleurs préserver et embellir, si ce doit être un écrin vide ?

Merci encore à notre ami Georges qui avait compris et fait inscrire dans les statuts, en 1978, ce rôle complémentaire de la Société dans l'animation culturelle de notre ville. Nous poursuivons cet objectif avec énergie, pour nos sociétaires, pour les Saint-Antoninois, pour les touristes, dans un contexte de mutations profondes, auquel il nous faut sans cesse réfléchir, pour y vivre sans reniement.



